

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de K. ADINE, Conseiller communal, relative à l'état de délabrement des abords de la Maison communale, côté rue Georges Moreau.

K. ADINE explique que son interpellation initiale était prévue pour la séance de novembre passé et que certains aspects sont devenus caduques depuis lors, car des choses ont évolué aux abords de la Maison communale, de manière positive, ce qui est important de souligner. Quant aux garages se trouvant entre les numéros 1 et 1A de la rue Georges Moreau, il insiste sur le fait qu'ils se trouvent dans un état de délabrement catastrophique. La façade est constituée de tôles ondulées. La commune se doit de donner l'exemple surtout quand elle inflige, à juste titre, des amendes pour assurer un cadre de vie agréable. Il est ainsi normal que le Collège montre l'exemple et entretienne comme il se doit les bâtiments communaux car les façades de ces bâtiments anciennement occupées par les services de l'Instruction publique sont dans un état déplorable. Il espère que la vente de plusieurs biens immobiliers communaux permettra d'entretenir ces bâtiments qui sont assez dégradés.

Il pose les questions suivantes :

- Pourquoi le Collège tarde-t-il à réhabiliter les garages attenants à la Maison communale ?
- Une mise en location après rénovation de ces biens est-elle envisageable ?

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgend antwoord:

Votre interpellation se présente en trois questions très précises, je vais donc y répondre de façon très précise également.

Concernant l'entretien des abords du côté de la rue Georges Moreau, le service « Entretien » réalisera l'entretien des façades des numéros 1, 3, 5 et 7 de cette rue emblématique afin d'assurer la propreté et l'esthétique des lieux qui nous sont si chers.

Concernant les garages adjacents à la Maison communale, situés à côté du numéro 1, ils servent actuellement de lieu de stockage pour les charrettes et les balayeurs de rue. Ces espaces ont été réaffectés de manière efficiente pour répondre aux besoins actuels de nos services.

De plus, les locaux de l'ancien « Bureau des Etrangers » sont utilisés comme lieu de stockage pour le service « Enseignement néerlandophone ».

Concernant la question de la mise en location après rénovation de ces biens, nous devons être réalistes quant à nos ressources financières. Actuellement, cette option n'est pas envisageable, mais nous explorons des solutions alternatives afin de

maximiser l'utilisation de ces propriétés tout en respectant les contraintes budgétaires de notre Commune.